



World Meteorological Organization
Organisation météorologique mondiale

Secrétariat
7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300 – CH 1211 Genève 2 – Suisse
Tél.: +41 (0) 22 730 81 11 – Fax: +41 (0) 22 730 81 81
wmo@wmo.int – www.wmo.int

Weather • Climate • Water
Temps • Climat • Eau

Notre réf.: CLPA/CCA/UNFCCC-COP20/3rd

GENÈVE, le 14 janvier 2015

Objet: Résultats de la vingtième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Lima, Pérou, 1^{er}-12 décembre 2014) présentant un intérêt pour les Membres de l'OMM

Suite à donner: Les représentants des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) sont priés de suivre de près l'application des recommandations issues de la vingtième session de la Conférence des Parties

Madame, Monsieur,

Comme je l'annonçais dans mes lettres du 7 août et du 10 octobre 2014, la vingtième session de la Conférence des Parties (COP-20) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) s'est tenue à Lima, du 1^{er} au 12 décembre 2014, en même temps que la dixième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP-10). La conférence a également inclus:

- a) La quarante et unième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA 41);
- b) La quarante et unième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI 41);
- c) La réunion du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée (ADP).

Dans le cadre de la COP-20, quatre faits nouveaux, présentés ci-après, revêtent un intérêt particulier pour l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et ses Membres.

1. Mesures d'atténuation: L'appel de Lima en faveur du climat

L'une des décisions clés de la COP-20 concerne le respect des engagements pris à Doha pour l'horizon 2020

(http://unfccc.int/files/meetings/lima_dec_2014/application/pdf/auv_cop20_lima_call_for_climate_action.pdf).

La COP a pris note «avec une vive préoccupation de l'écart significatif entre l'effet cumulé des engagements des Parties en matière d'atténuation des émissions annuelles mondiales de gaz à effet de serre d'ici à 2020 et les profils des émissions globales assurant une perspective raisonnable de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous de

Aux: Représentants permanents (ou directeurs des Services météorologiques ou hydrométéorologiques) des Membres de l'OMM (PR-6811)

cc: Conseillers en hydrologie auprès des représentants permanents

2 °C ou 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels». Rappelant l'objectif de la Convention énoncé dans son article 2¹, la Conférence des Parties a confirmé, par cette décision, qu'elle avait l'intention, à sa vingt et unième session, d'adopter un «protocole, un autre instrument juridique ou un texte convenu d'un commun accord ayant valeur juridique, applicable à toutes les Parties» et réaffirme «son engagement de parvenir en 2015 à un accord ambitieux qui reflète le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives», compte tenu de la diversité des situations nationales. Une fois mis en œuvre, un accord de cette nature influencera de manière significative les économies de presque tous les pays dans le monde, et particulièrement le secteur de l'énergie. *Les Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) pourraient donc s'interroger sur l'impact qu'aura cette décision sur les services climatologiques qui seront requis pour faciliter une transition vers des sources d'énergie renouvelable.*

2. Adaptation: Plans nationaux d'adaptation

La COP-20 a adopté les conclusions de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre en ce qui concerne les plans nationaux d'adaptation (http://unfccc.int/files/meetings/lima_dec_2014/decisions/application/pdf/auv_cop20_naps.pdf). Dans sa décision, la Conférence des Parties «reconnait que le processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation est essentiel pour renforcer les capacités d'adaptation et réduire la vulnérabilité aux effets des changements climatiques». Cette décision associe clairement l'élaboration des plans nationaux d'adaptation au Fonds vert pour le climat (voir ci-après). *Les SMHN des pays concernés sont encouragés à participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation, non seulement pour étayer le processus, mais également pour accéder aux ressources attribuées, notamment par le Fonds vert pour le climat, en fonction des priorités recensées dans les plans en question.*

3. Mécanisme international de Varsovie sur les pertes et les préjudices

Le plan de travail établi par le Comité exécutif provisoire du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices, disponible à l'adresse: http://unfccc.int/documentation/documents/advanced_search/items/6911.php?preref=600008121, a été adopté dans le cadre d'une décision de la COP-20 (http://unfccc.int/files/meetings/lima_dec_2014/decisions/application/pdf/auv_cop20_lossanddamage.pdf). Entre autres choses, ce plan de travail, qui est reproduit à l'annexe 2 du rapport du Comité exécutif provisoire, invite «les organismes et les experts compétents à collaborer avec le Comité exécutif pour faciliter l'accès à l'information, notamment au moyen de mécanismes de collaboration, de bases de données et de technologies permettant de surveiller les effets, et favoriser les démarches visant à remédier aux pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, y compris les phénomènes qui se manifestent lentement». L'OMM a présenté officiellement un document de fond au Secrétariat de la CCNUCC dans lequel elle souligne comment les SMHN pourraient contribuer à ce processus (voir ci-après). Au titre de cette décision, la composition du Comité exécutif a également été définie. *Les membres de ce comité seront élus d'ici au mois de mars 2015 et il est hautement souhaitable qu'au moins un SMHN soit représenté.* Cette décision prévoit par ailleurs que les organismes des Nations Unies participent activement aux réunions d'équipes d'experts et d'autres organes subsidiaires.

¹ L'objectif ultime de la présente Convention et de tous instruments juridiques connexes que la Conférence des Parties pourrait adopter est de stabiliser, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention, les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Il conviendra d'atteindre ce niveau dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable.

4. Fonds vert pour le climat

La COP-20 a coïncidé avec un certain nombre d'événements liés au Fonds vert pour le climat, parmi lesquels des promesses de contributions d'un montant total de 10,2 milliards de dollars des États-Unis (http://unfccc.int/files/meetings/lima_dec_2014/decisions/application/pdf/auv_cop20_gcf.pdf). Le Fonds vert pour le climat a huit objectifs stratégiques, notamment la production d'énergie à faibles émissions et l'amélioration de la sécurité dans le domaine de la santé, de l'alimentation, de l'eau et des moyens de subsistance, en particulier pour les populations les plus vulnérables (<http://news.gcfund.org/>). Il comprend un mécanisme en faveur du secteur privé conçu, entre autres, pour encourager les investissements dans les énergies renouvelables. Les pays qui souhaitent accéder aux ressources du Fonds devront désigner une autorité nationale. Un programme de préparation au Fonds, qui dispose d'un montant maximal d'un million de dollars des États-Unis par année et par pays, permettra d'aider les organismes nationaux à se faire accréditer et à mettre au point des projets susceptibles d'être financés par le Fonds. Les agences des Nations Unies peuvent elles aussi bénéficier du Fonds; l'OMM est d'ailleurs en train de mettre au point une demande d'accréditation. Les projets financés par le Fonds sont répartis en quatre catégories: les microprojets (moins de dix millions de dollars É.-U.), les petits projets (10 à 50 millions de dollars É.-U.), les projets de taille moyenne (50 à 250 millions de dollars É.-U.) et les grands projets (plus de 250 millions de dollars É.-U.). Les ressources du Fonds seront allouées pour moitié aux mesures d'atténuation et pour moitié aux mesures d'adaptation, la moitié de cette dernière catégorie étant attribuée aux pays les moins avancés et aux Petits États insulaires en développement. *Les SMHN sont encouragés à collaborer avec les autorités nationales désignées et l'OMM pour examiner le financement d'initiatives dans les domaines liés aux décisions prises par la COP-20 concernant les mesures d'atténuation et d'adaptation ainsi que les pertes et les préjudices.*

Vous trouverez ci-dessous d'autres décisions qui pourraient présenter un intérêt pour les Membres de l'OMM. J'ai le plaisir de porter à votre connaissance certaines d'entre elles qui saluent les initiatives en cours de l'OMM et sa contribution à l'application de la Convention:

Recherche et observation systématique

- a) Dans ses conclusions, le SBSTA, à sa quarante et unième session, a pris note du programme de travail relatif au Système d'observation du climat mondial (SMOC) pour 2015 (rapport d'activité à présenter à la quarante-troisième session du SBSTA, lors de la COP-21, et nouveau plan de mise en œuvre à présenter à la quarante-cinquième session du SBSTA, lors de la COP-22). Les responsables du SMOC sont invités à en rendre compte lors de l'atelier qui sera organisé à Bonn, en février 2015, en collaboration avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et le Secrétariat de la CCNUCC;
- b) Le SBSTA a également pris note du document de l'OMM relatif à la deuxième session du Conseil intergouvernemental des services climatologiques (IBCS) (voir ci-dessous). Il a prié l'OMM de rendre compte, lors de sa quarante-troisième session qui aura lieu pendant la COP-21, de l'état d'avancement du CMSC;
- c) Le SBSTA a également pris connaissance du cinquième Rapport d'évaluation du GIEC. Il a invité le Groupe d'experts à continuer de fournir aux Parties des informations pertinentes sur les aspects scientifiques, techniques et socio-économiques du changement climatique, en tenant compte des travaux de la CCNUCC au moment de déterminer ses produits et cycles d'évaluation futurs (http://unfccc.int/files/meetings/lima_dec_2014/decisions/application/pdf/auv_cop20_ar5ipcc.pdf).

Programme de travail de Nairobi concernant les incidences des changements climatiques ainsi que la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements

Les participants à la quarante et unième session du SBSTA se sont félicités du rapport de synthèse sur les méthodes, outils, bonnes pratiques et enseignements en matière de planification de l'adaptation pour les écosystèmes, les établissements humains, les ressources en eau et la santé. Ils ont invité le Secrétariat de la CCNUCC à réfléchir aux moyens d'améliorer encore le Forum des coordonnateurs du Programme de travail et ont noté qu'il importait de le planifier de façon à réunir un maximum de Parties et d'organisations partenaires. Dans leurs conclusions préliminaires, ils ont prié le Secrétariat de la CCNUCC de diffuser les connaissances acquises et de regrouper les bonnes pratiques que suivent les partenaires du Programme de travail. Ils ont également décidé d'examiner et d'étoffer, à la quarante-quatrième session du SBSTA (mai 2016), les activités au titre du Programme de travail qui facilitent la création et la mise en place de plans d'adaptation nationaux.

Déclaration ministérielle sur l'éducation et la sensibilisation

Les ministres qui ont participé à la COP-20 sont convenus d'une déclaration sur l'éducation et la sensibilisation. Ils ont réaffirmé l'importance de l'article 6 de la Convention et de l'alinéa e) de l'article 10 du Protocole de Kyoto, sur le développement des capacités, et ont engagé toutes les Parties à participer aux travaux menés par les groupes d'experts, notamment intergouvernementaux, créés par l'ONU sur des questions liées à l'éducation aux changements climatiques, aux sciences naturelles et à la sensibilisation de la population, et à tirer profit de ces travaux.

Programme de travail de Lima relatif au genre

Les participants de la vingtième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC ont par ailleurs décidé de mettre en place un programme de travail de deux ans pour favoriser l'équilibre hommes-femmes et parvenir à des politiques climatiques tenant compte de cette problématique et élaborées dans l'objectif d'une participation effective des femmes aux organes créés en vertu de la Convention.

Enfin, la délégation de l'OMM a contribué activement à cette conférence, tant par sa participation à la conférence même que par les documents qu'elle a remis en ce sens. Les points saillants de cette conférence sont présentés ci-dessous.

Conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Centre international de recherche sur le phénomène El Niño (CIIFEN), l'OMM a présenté un exposé technique sur l'amélioration de l'adaptation et de la préparation au phénomène El Niño et à ses répercussions grâce à un meilleur suivi et une meilleure prévision. Des exposés ont également été faits par la Sous-Commission de la COI (Commission d'océanographie) pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes, le Programme alimentaire mondial et le Service météorologique, climatologique et géophysique indonésien (BMKG).

En tant que Secrétaire général de l'OMM, j'ai prononcé un discours lors de la réunion parallèle sur les avantages socio-économiques des services météorologiques et climatologiques. Cette réunion a porté essentiellement sur l'hôte de la conférence, le Pérou, et les perspectives de soutien de secteurs clés pour le développement, tels que l'agriculture, la gestion des risques de catastrophes, la santé, la gestion de l'eau, le tourisme, les infrastructures, les services publics et les transports. Parmi les organisateurs de cet événement figuraient le Service national de météorologie et d'hydrologie du Pérou (SENHAMHI), l'OMM, MétéoSuisse, le CIIFEN, la Direction suisse du développement et de la coopération et le Ministère finlandais des affaires étrangères.

Lors d'une discussion de haut niveau sur les questions hommes-femmes et le changement climatique, la Sous-Secrétaire générale de l'OMM a présenté les conclusions de la récente Conférence de l'OMM sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte des services météorologiques et climatologiques. Elle a également annoncé que l'OMM, l'UNITAR et le Secrétariat de la CCNUCC mettaient en place, avec le soutien d'ONU-Femmes, un programme de formation des dirigeantes. Ce programme sera lancé au Dix-Septième Congrès de l'OMM pour renforcer les compétences des déléguées.

À la séance plénière d'ouverture de la quarante et unième session du SBSTA, le Secrétaire général adjoint de l'OMM a prononcé une déclaration sur les résultats de la deuxième session du Conseil intergouvernemental des services climatologiques, chargé de gérer et de superviser la mise en œuvre du CMSC. L'OMM a également présenté aux Parties à la Convention un document contenant des renseignements plus détaillés sur les résultats de cette deuxième session. Pour obtenir de plus amples renseignements à cet égard, vous pouvez consulter le lien suivant: <http://unfccc.int/resource/docs/2014/smsn/un/178.pdf>.

Par ailleurs, l'OMM a présenté à la COP-20 la série de messages clés de la communauté météorologique qui vous avait été communiquée dans ma lettre du 10 octobre 2014. Ce document a été distribué dans toutes les langues de l'ONU. Il met en évidence des enjeux et domaines importants auxquels s'intéressent les SMHN dans le contexte de la Conférence des Parties. Pour obtenir de plus amples renseignements à cet égard, vous pouvez consulter le lien suivant: https://www.wmo.int/pages/meetings/documents/Keymessages_COP-20.pdf.

Étant donné l'importance du Mécanisme de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, l'OMM a présenté un document de fond sur le renforcement de la surveillance et du catalogage de phénomènes dangereux ou extrêmes et d'indicateurs climatologiques à évolution lente, à l'appui du Mécanisme de Varsovie, qui relève de la CCNUCC. Pour obtenir de plus amples renseignements à cet égard, vous pouvez consulter le lien suivant: https://www.wmo.int/pages/meetings/documents/WMO-Submission-COP20-142517_fr.pdf.

L'OMM a présenté une proposition relative au Programme de travail de Nairobi, qui peut être consultée à l'adresse suivante: <http://unfccc.int/resource/docs/2014/smsn/un/161.pdf>.

Un document sur les activités actuelles du SMOC, programme coparrainé par l'OMM, a été présenté à la quarante et unième session du SBSTA. Ce document comporte également un examen du programme du SMOC et son futur plan de mise en œuvre à l'appui de la CCNUCC. Il tient aussi compte des exigences en matière d'observation pour l'adaptation aux changements climatiques. Pour obtenir de plus amples renseignements, cliquez sur: <http://unfccc.int/resource/docs/2014/smsn/un/175.pdf>.

L'OMM a également marqué la Conférence en publiant son rapport sur les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre en 2013 ainsi que sa déclaration provisoire sur l'état du climat mondial en 2014. Une conférence de presse consacrée à cette déclaration a été faite par le Secrétaire général adjoint de l'OMM et la Directrice exécutive de la CCNUCC. Ces rapports ont été abondamment mentionnés dans la presse et largement cités durant la Conférence, dans la mesure où ils démontrent clairement la nécessité d'agir sur le front du changement climatique. Le Bulletin de l'OMM sur les gaz à effet de serre et la Déclaration provisoire de l'OMM sur l'état du climat mondial en 2014 sont accessibles aux adresses suivantes: <https://www.wmo.int/pages/prog/arep/gaw/ghg/GHGbulletin.html> et https://www.wmo.int/pages/mediacentre/press_releases/pr_1009_fr.html.

Cette année, dans le cadre de l'initiative «Unité d'action des Nations Unies», les organismes et programmes des Nations Unies se sont rassemblés dans la zone d'exposition accueillant le système des Nations Unies. Sur le stand d'exposition de l'OMM, tenu en coopération avec le SENAMHI, visiteurs et délégués pouvaient obtenir des renseignements sur le rôle de l'OMM et des SMHN, notamment dans le domaine de l'adaptation. Outre des informations sur les

programmes de l'OMM, on pouvait s'y procurer des publications électroniques sur d'autres programmes coparrainés, dont le Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC) et le programme relatif au SMOC. Par ailleurs, l'OMM a consacré une page Web aux préparatifs de la COP-20 et à sa participation à cette session. Cette page contenait des renseignements généraux et était quotidiennement alimentée en nouvelles durant les jours ouvrables de la Conférence des Parties (https://www.wmo.int/pages/meetings/wmo-at-unfccc-cop_en.html).

J'ai constaté avec plaisir qu'une vingtaine de directeurs de services hydrométéorologiques et représentants permanents ont assisté à la COP-20, parmi lesquels figuraient les présidents des Conseils régionaux II (Asie), V (Pacifique Sud-Ouest) et VI (Europe). En outre, quelque 130 représentants de 64 SMHN accompagnaient les délégations nationales.

Enfin, je remercie chaleureusement le SENAMHI et la Représentante permanente du Pérou auprès de l'OMM, Mme Amelia Ysabel Díaz Pablo, pour le soutien apporté à la délégation de l'OMM pendant la Conférence ainsi qu'à tous les représentants des SMHN qui ont participé à la vingtième session de la Conférence des Parties. Je me réjouis de la poursuite de notre coopération à l'occasion de futures rencontres.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



(M. Jarraud)
Secrétaire général